

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 38

Séance du : 12 décembre 2023

Objet : CAV – Action Cœur de Ville 2023-2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Jean-Marc JAVAUX (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) – M. Laurent CARDOT.

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Le dispositif Action Cœur de Ville (ACV) a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes, de conforter leur rôle dans le développement du territoire en redonnant à leur centre-ville attractivité et dynamisme. Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le dispositif Action Cœur de Ville vise à soutenir le travail des collectivités locales dans leurs projets structurants, mais aussi à inciter les acteurs du logement, de l'urbanisme, du commerce, de la culture à s'investir sur les territoires.

Action Cœur de Ville 2, pour la période 2023-2026 donne l'opportunité d'étendre les périmètres d'intervention, notamment à des secteurs situés en entrée de ville, pour lesquels des études suivies de projets d'aménagement et de restructuration s'avèrent utiles. Le secteur de la zone commerciale Kennedy, commune à Vesoul et Frotey-lès-Vesoul s'inscrit dans cette logique d'intervention.

### Rappel du dispositif « Action Cœur de Ville 1 »

Pour mémoire, l'Agglomération de Vesoul s'est engagée résolument dans cette démarche en signant la convention initiale en septembre 2018 suivie d'un avenant relatif au déploiement des actions en 2021. Au total, après une phase de diagnostic, ce sont 22 fiches actions ACV qui ont été mises en œuvre permettant de faire évoluer significativement le centre-ville de Vesoul. Ainsi, les voies douces et partagées ont été créées (quais Weil et bientôt Allée des Bains, Rue de l'Aigle Noire...), des espaces publics et des bâtiments publics restructurés de manière qualitative (Place Rénét, Maison des Services, Cité Gérôme...). Dans le même temps, l'OPAH-RU a permis de réhabiliter près de 250 logements ainsi que des ensembles immobiliers et des espaces publics. Par ailleurs, une politique résolue a permis de faire baisser très significativement le taux de vacance des commerces du centre-ville (de 19 à 11 %). D'autres initiatives en termes de développement du numérique (tiers-lieu au sein de la Maison des Services), de création d'outils et de parcours touristiques, culturels (autour de Jean-Léon Gérôme notamment) ou sportifs ont également contribué à donner un surcroît d'attractivité, voire de modernité au centre-ville.

2023 060

Au total, ce sont près de 50 millions d'Euros qui ont été investis dans l'ensemble des projets en lien avec le dispositif Cœur de ville dans le cadre d'un partenariat fructueux et coconstruit avec l'État, la Région, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires, Action Logement...

### La démarche « Action Cœur de Ville 2 »

En septembre 2021, le Président Macron a annoncé la prolongation du dispositif ACV jusqu'en 2026. L'Agglomération de Vesoul a confirmé en avril 2023 auprès de Monsieur le Préfet sa volonté de s'engager dans cette démarche afin de poursuivre le travail engagé. Dans le même temps, il est proposé d'étendre le périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire aux secteurs suivants :

- Le rond-point de la Libération et ses abords sur les territoires des communes de Vesoul, Navenne et Echenoz-la-Méline,
- Les parcelles comprenant la Gare de Vesoul et ses abords à l'ouest et au nord,
- Le Quai Weil,
- Zone commerciale Kennedy sur les territoires de Vesoul et Frotey-lès-Vesoul,

Ces secteurs feront l'objet de phases d'études et de diagnostic permettant ainsi de définir un projet cohérent et chiffré sur l'ensemble du secteur concerné en l'occurrence la zone Kennedy. Dans un second temps, après mobilisation des financeurs, chaque commune aura la possibilité de se prononcer sur le projet et de décider de sa réalisation, le cas échéant du phasage, en fonction des contraintes propres à chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le présent rapport relatif à l'inscription de Frotey-lès-Vesoul au sein d'Action Cœur de Ville 2 pour la période 2023-2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférant.

**Nombre de votants : 14**

**Vote : 14 Pour.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance,  
Nora ALAMNA